



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de la Protection des Populations

Service Qualité Sécurité des Denrées Alimentaires

Madame, Monsieur Le Maire

Références à rappeler dans toute correspondance :

DE 2022- 290 CD 2022-01860

Arras, le 8 avril 2022

OBJET : Retrait-rappel de certains produits de la marque Kinder en raison d'une suspicion d'infection à Salmonella Typhimurium

P.J. : Affiche Rappel Ferrero

Madame, Monsieur Le Maire,

À la suite des investigations menées par les autorités sanitaires belges, conjointement avec leurs homologues européens et notamment français, l'entreprise Ferrero a procédé ce jour au rappel de plusieurs produits de gamme Kinder (cf pièce jointe).

Ces rappels font suite à une épidémie de salmonelloses dans plusieurs pays européens. Les autorités sanitaires françaises ont ainsi été informées, par le Centre national de référence des salmonelles de l'Institut Pasteur, de la survenue en France de 21 cas de salmonellose répartis sur l'ensemble du territoire. En France, les investigations menées par Santé Publique France ont mis en évidence la consommation de certains produits de marque Kinder faisant l'objet de ce retrait-rappel dans les jours précédant l'apparition des symptômes chez les 15 malades qui ont pu être interrogés à cette heure. Ces produits sont tous fabriqués dans une même usine à Arlon, en Belgique.

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer.

Dans le cadre d'événements, tels que les chasses-aux-œufs par exemple, organisés au sein de vos communes respectives, nous vous demandons d'apporter la plus haute vigilance quant à la distribution de produits de la marque Kinder et de vous assurer que ceux-ci ne soient pas repris dans la liste jointe à ce courrier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental,
Par délégation
La Directrice adjointe



Fibrencia BOUTON

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.

Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-après :

Rue Ferdinand Buisson

BP 40019

62022 ARRAS Cedex 9

tel : 03 21 21 26 26 / fax : 03 21 21 26 27

ddpp@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Parce que la protection de nos consommateurs est notre priorité, Ferrero procède à un rappel volontaire des produits ci-dessous suite à un lien potentiel avec des cas de salmonellose signalés



Kinder Surprise 20g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100g quelle que soit la date de péremption



Kinder Schoko-Bons lait, 125g, 150g, 200g, 225g, 300g, 330g, 350g, 480g, 500g et Kinder Schoko-bons white 200g et 300g quelle que soit la date de péremption

Kinder Happy Moments, 191g, 242g, 347g, 400g quelle que soit la date de péremption



Kinder Mini Eggs, noisette, cacao, lait, Kinder Mini Eggs mix quelle que soit la date de péremption



Kinder Mix : Sac 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, Voiture 125g quelle que soit la date de péremption

Les consommateurs qui détiennent ces produits ne doivent pas les consommer et peuvent contacter FERRERO au 08 00 653 653 ou par courriel à l'adresse contact.fr@ferrero.com

Les salmonelles peuvent entrainer des troubles gastro-intestinaux souvent accompagnés de fièvre dans les 48 heures qui suivent la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Les autres produits Kinder ne sont pas concernés par ce rappel volontaire

Date d'affichage le 08 avril 2022 - Durée 2 mois